



CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE SAINT-JEAN
Casier postal 83
Saint-Jean-sur-
Richelieu (Québec)
J3B 6Z2

info@cpastjean.com | www.cpastjean.com

Pour diffusion immédiate

COVID-19 : LE CPA SAINT-JEAN TRAVAILLE EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU AFIN D'ASSURER LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DE SES PATINEURS

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 12 mars 2020 – Membres du CPA Saint-Jean sachez qu'à l'heure actuelle nous surveillons étroitement la situation relativement au COVID-19 (coronavirus) et tenons à réitérer que la santé et la sécurité de tous nos patineurs, entraîneurs et bénévoles sont d'une importance capitale. C'est pourquoi nous collaborons étroitement et nous plions aux recommandations de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Comme annoncé plutôt aujourd'hui, par mesure préventive, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a suspendu jusqu'à nouvel ordre toute sa programmation de sports, loisirs et bibliothèques, quel que soit le nombre de participants aux dites activités. Elle assure que si le niveau de risque venait à changer, elle ajustera ses consignes et interventions, toujours en priorisant la santé des citoyens. Nous sommes donc en constante communication et vous demandons d'être à l'affut de l'évolution de la situation. Nos canaux de communication restent Facebook, le site internet (www.cpastjean.com) et le courriel.

Spectacle PURE 2020

Les administrateurs n'ont pris aucune décision quant au report, voire à l'annulation du spectacle PURE qui doit se tenir les 18 et 19 avril prochain au Colisée Isabelle Brasseur. « Comme il reste encore 5 semaines, nous nous donnons au moins une semaine avant de trancher définitivement », affirme la présidente Catherine Coulombe. « Le spectacle annuel est pour nos membres un moment fort important, c'est pourquoi nous prendrons le temps de bien analyser la situation avant de prendre une décision finale », conclut-elle. Étant donné que la situation change de jour en jour, le CPA Saint-Jean suivra de près les développements dans ce dossier.

Recommandations

En terminant, si vous êtes malade ou avez tout symptôme d'une maladie respiratoire comme de la fièvre, de la toux ou de la difficulté à respirer, veuillez rester à la maison et ne pas participer à des activités de patinage. Consultez votre médecin ou les autorités de santé publique et suivez leurs instructions. Limitez les contacts et évitez toute interaction avec des personnes malades.

Une bonne hygiène peut aider à réduire le risque d'infection ou de propagation de l'infection à d'autres personnes. Veuillez utiliser les précautions suivantes :

- Lavez-vous souvent les mains avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes ;
- Toussez ou éternuez dans un papier-mouchoir ou dans le pli de votre coude, non dans votre main ;
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains non lavées ;
- Nettoyez souvent les surfaces fréquemment touchées avec des produits de nettoyage domestiques ou de l'eau de Javel diluée ;
- Évitez les contacts physiques et de vous approcher trop près des autres, y compris les poignées de mains et les étreintes;
- Si vous êtes une personne en bonne santé, l'utilisation d'un masque n'est pas recommandée pour empêcher la propagation du COVID-19.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter les ressources suivantes du gouvernement du Canada :

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/reponse-canada.html>

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes.html>

- 30 -

Source : CPA Saint-Jean | catherine.coulombe01@gmail.com